



## COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

### PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares tenue le 7 mai 2018, à 18 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
La vice-présidente :	Madame France Trudel Lanoue
Les commissaires :	Madame Louise Bélanger Monsieur Jean Jetté Madame Marie-Claude Tremblay Monsieur Maurice Valiquette
Le commissaire-parent :	Monsieur Patrick Brûlé

### **PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE**

La directrice générale :	Madame Nancy Lapointe
La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
Le directeur général adjoint :	Monsieur François Morin
La secrétaire générale :	Madame Marie-Élène Laperrière

#### ▪ **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « Je désire féliciter les organisateurs et les 150 bénévoles qui ont fait de la Course aux mille pieds un grand succès encore cette année! Plus de 2800 personnes ont couru hier dans les rues de Joliette. Au total, 35 000 \$ ont été amassés pour la Fondation des Samares. Bonne séance à tous! »

#### 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018**

C.E.-144-180507 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2018.

#### 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018**

C.E.-145-180507 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2018.

#### 3. **MISE À PIED D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE**

##### **DEMANDE DE HUIS CLOS**

C.E.-146-180507 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement :  
QUE le comité exécutif siège à huis clos. Il est 18 h 32.

**LEVÉE DU HUIS CLOS**

C.E.-147-180507 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

QUE le huis clos soit levé. Il est 18 h 43.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 7-4.00 de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'incapacité partielle de madame Johanne Asselin de rencontrer les exigences de son poste à la Commission scolaire des Samares;

C.E.-148-180507 IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Brûlé et résolu :

DE PROCÉDER à la mise à pied de madame Johanne Asselin en date du 7 mai 2018;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit chargée de lui faire parvenir tous les avis à cette fin.

Le vote est demandé par madame France Trudel Lanoue :

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**4. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR LA COUPE DE GAZON (ANNEXE 4)**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé par la Commission scolaire des Samares pour la coupe de gazon au Centre d'excellence en santé de Lanaudière (074 – Saint-Charles-Borromée) ainsi qu'à l'école des Virevents (080 – Sainte-Julienne);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

C.E.-149-180507 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

QUE les fournisseurs suivants soient retenus pour offrir leurs services pour les écoles ci-après, le tout pour la période du 8 mai 2018 au 30 novembre 2019 :

BLOC N°	NOM DE L'ÉCOLE	MONTANT POUR 3 ANS (TAXES INCLUSES)	FOURNISSEUR
Bloc 36	Centre d'excellence en santé de Lanaudière (074 – Saint-Charles-Borromée)	7 358,40 \$	BP Tonte de Pelouse Inc. (Saint-Ambroise-de-Kildare)
Bloc 37	École des Virevents (080 – Sainte-Julienne)	5 633,78 \$	Ferme Pierre Ouellet Enr. (Saint-Lin-Laurentides)

QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer tous les documents pertinents quant aux choix des fournisseurs retenus pour la coupe du gazon des établissements susmentionnés pour une période de deux (2) ans, avec une (1) option de renouvellement d'une (1) année, et ce, pour les mêmes termes et conditions que le contrat initialement conclu, le tout pour une période maximale de trois (3) ans.

**5. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS : RÉSEAU ET TÉLÉPHONIE (ANNEXE 5)**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé par la Commission scolaire des Samares pour l'acquisition d'équipements : réseau et téléphonie;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres mentionné précédemment prévoit qu'il s'agit d'un contrat à commande;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

C.E.-150-180507 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission du fournisseur « CONNEX QUÉBEC INC. » (Montréal) relativement à l'acquisition d'équipements : réseau et téléphonie, et ce, pour une période de six (6) mois (7 mai 2018 au 6 novembre 2018);

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents pertinents.

**6. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS – ANNÉE 2017-2018 – PHASE XIII (ANNEXE 6)**

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après nommé : « MEES ») dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments – Année 2017-2018 – phase XIII (50621);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEES dans le cadre de la mesure Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments – Année 2017-2018 – phase XIII (50625);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEES dans le cadre de la mesure Enveloppe additionnelle pour la résorption du déficit de maintien – Année 2017-2018 – phase XIII (50626);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à des appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

C.E.-151-180507 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

DE RETENIR les soumissions des entrepreneurs suivants :

- GILLES MALO INC. (Notre-Dame-des-Prairies)  
Réfection de l'entrée d'eau, du dispositif antirefoulement, de la chaudière au gaz et réfection de l'intercommunication à l'école primaire Sainte-Bernadette (017 – Notre-Dame-de-Lourdes).  
Cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-dix-huit dollars et quarante-neuf cents (188 378,49 \$), taxes incluses;
- PAVAGE JD INC. (Lavaltrie)  
Réaménagement du débarcadère et du stationnement à l'école primaire de la Source (055 – Lavaltrie).  
Deux cent soixante et un mille vingt-trois dollars et soixante-sept cents (261 023,67 \$), taxes incluses;
- LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC. (Saint-Norbert)  
Réfection du système de chauffage et de l'intercom à l'école primaire de Sainte-Marie-Salomé (093 – Sainte-Marie-Salomé).  
Deux cent quatre-vingt-cinq mille quarante dollars et vingt-sept cents (285 040,27 \$), taxes incluses;
- GILLES MALO INC. (Notre-Dame-des-Prairies)  
Remplacement des évier de coiffure et du plancher de l'entrée de l'auditorium à l'école secondaire Thérèse-Martin (103 – Joliette).  
Cent soixante-trois mille trente-quatre dollars et cinquante-cinq cents (163 034,55 \$), taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

## **7. AUTORISATION DU CONTRAT DE L'ARTISTE POUR LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-LIN-LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que le projet est financé dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares retient les services d'un artiste pour exécuter une œuvre d'art afin de l'intégrer à la construction de la nouvelle école primaire à Saint-Lin-Laurentides (081 – Saint-Lin-Laurentides);

CONSIDÉRANT que l'artiste retenu par le comité ad hoc s'engage à exécuter l'œuvre d'art selon la maquette qui a été présentée audit comité;

C.E.-152-180507 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER le contrat octroyé à MARTHA TOWNSEND pour l'exécution d'une œuvre d'art intégrée à la construction de la nouvelle école primaire à Saint-Lin-Laurentides au montant total de cent vingt-six mille six cent cinquante dollars (126 650 \$), taxes incluses;

QUE la Direction générale et la direction du Service des ressources matérielles soient autorisées à signer les documents pertinents.

## **8. DEMANDES DE REPRÉSENTATION (ANNEXE 8)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro C.C.-128-150427 du conseil des commissaires adoptant les balises de sélection et de gestion des activités de représentation de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-153-180507 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 53 : Dîner conférence de la Chambre de commerce du Grand Joliette

Le vote est demandé par monsieur Jean Jetté :

Pour :	4
Contre :	2
Abstention :	1

La proposition est adoptée à la majorité.

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-154-180507 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 54 : Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Joliette

Le vote est demandé par monsieur Jean Jetté :

Pour :	5
Contre :	2
Abstention :	0

La proposition est adoptée à la majorité.

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-155-180507 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 55 : Souper homard de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-156-180507 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 56 : Quilles-o-thon du conseil des commissaires

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-157-180507 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER, conditionnellement à la période électorale, l'offre de représentation :

No 57 : Bal des p'tits loups

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-158-180507 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

DE REFUSER, en raison d'un conflit d'horaire, l'offre de représentation :

No 58 : Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Saint-Félix-de-Valois

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-159-180507 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 59 : Soirée hommage de la Chambre de commerce et d'industrie de Berthier-D'Autray

## **9. APPROBATION DES FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT la vérification des frais de séjour et de déplacement faite par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 15 du Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs;

C.E.-160-180507 IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Brûlé et résolu unanimement :

D'APPROUVER le remboursement des frais de séjour et de déplacement de la Direction générale pour la période réclamée.

### **SUJETS POUR INFORMATION**

- Suivi budgétaire des frais de représentation
- Frais de séjour et de déplacement du Président

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

C.E.-161-180507 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 19 h 36.

---

Michel Forget  
Président

---

Marie-Élène Laperrière  
Secrétaire générale